



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 avril 2024  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-huitième session**  
Point 139 de l'ordre du jour

## Gestion des ressources humaines

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Laurens Thomas **den Hartog** (Royaume des Pays-Bas)

#### I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Gestion des ressources humaines » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 25<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> séances, le 15 décembre 2023 et les 26 février et 28 mars 2024. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur les modifications du Statut et du Règlement du personnel ([A/78/177](#)) ;
  - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/671](#)) ;
  - c) Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » ([A/78/569](#)) ;
  - d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/745](#)) ;
  - e) Rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au passage des fonctionnaires du Secrétariat de la catégorie des services généraux à la catégorie des administrateurs ([A/78/569/Add.1](#)) ;

<sup>1</sup> [A/C.5/78/SR.25](#), [A/C.5/78/SR.27](#) et [A/C.5/78/SR.34](#).



- f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/745/Add.1](#)) ;
- g) Rapport du Secrétaire général sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement ([A/78/602](#)) ;
- h) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/762](#)) ;
- i) Rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale : période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 » ([A/78/603](#) and [A/78/603/Corr.1](#)) ;
- j) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/756](#)) ;
- k) Note du Secrétaire général sur le suivi de la présence du personnel ([A/78/604](#)) ;
- l) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/759](#)) ;
- m) Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les entités des Nations Unies » ([JIU/REP/2023/4](#)) ([A/78/695](#)) ;
- n) Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les entités des Nations Unies » ([A/78/695/Add.1](#)).

## **II. Examen de projets de résolution**

### **A. Projet de résolution [A/C.5/78/L.31](#)**

4. À sa 34<sup>e</sup> séance, le 28 mars, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Gestion des ressources humaines » ([A/C.5/78/L.31](#)), déposé par son président. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration et a retiré le projet de résolution.

### **B. Projet de résolution [A/C.5/78/L.35](#)**

5. À la même séance, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Modifications du Statut et du Règlement du personnel » ([A/C.5/78/L.35](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Roumanie (Vice-Présidente de la Commission), et les représentants de la Belgique et de Djibouti.

6. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/78/L.35](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Modifications du Statut et du Règlement du personnel

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les Articles 8, 97 et 100 de la Charte des Nations Unies,

*Rappelant également* l'Article 101 de la Charte, qui régit la nomination, l'emploi et le recrutement du personnel,

*Rappelant en outre* ses résolutions [42/220](#) A du 21 décembre 1987, [49/222](#) A du 23 décembre 1994, [49/222](#) B du 20 juillet 1995, [51/226](#) du 3 avril 1997, [52/219](#) du 22 décembre 1997, [53/221](#) du 7 avril 1999, [55/258](#) du 14 juin 2001, [57/305](#) du 15 avril 2003, [59/266](#) du 23 décembre 2004, [59/287](#) du 13 avril 2005, [60/1](#) du 16 septembre 2005, [60/238](#) du 23 décembre 2005, [60/254](#) du 8 mai 2006, [60/260](#) du 8 mai 2006, [61/244](#) du 22 décembre 2006, [62/247](#) du 3 avril 2008, [63/250](#) du 24 décembre 2008, [65/247](#) du 24 décembre 2010, [66/234](#) du 24 décembre 2011, [67/255](#) du 12 avril 2013, [68/252](#) du 27 décembre 2013, [68/265](#) du 9 avril 2014, [70/244](#) du 23 décembre 2015, [71/263](#) du 23 décembre 2016 et [77/278](#) du 18 avril 2023, ainsi que ses autres résolutions et décisions pertinentes,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Réaffirme* que le personnel de l'Organisation des Nations Unies est une ressource irremplaçable et salue sa contribution à la concrétisation des buts et des principes des Nations Unies ;

2. *Salue la mémoire* de tous les membres du personnel qui ont fait don de leur vie au service de l'Organisation ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;

4. *Rappelle* le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif, décide en conséquence de ne pas approuver les propositions de modification du Statut du personnel et ordonne que les dispositions provisoires du Règlement du personnel soient supprimées conformément à l'article 12.3 ;

5. *Ordonne* que les modifications provisoires de la disposition 3.3 soient supprimées ;

6. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et pour que les politiques soient dûment appliquées, et réaffirme également que toute modification du Statut et du Règlement du personnel doit être présentée à l'Assemblée pour examen ;

<sup>1</sup> [A/78/177](#).

<sup>2</sup> [A/78/671](#).

7. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et demande au Secrétaire général de veiller à ce que les versions révisées du Statut et du Règlement du personnel respectent systématiquement la hiérarchie des normes appliquées à l'ONU, selon laquelle la fonction du Statut du personnel est d'énoncer la politique générale et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et par l'Assemblée générale, tandis que le Règlement du personnel devrait offrir le même degré de précision dans toutes les dispositions qu'il formule afin de permettre l'application des dispositions opérationnelles du Statut.

---